

D2023-10 : Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des participants à l'oenotour du concours des vins de la vallée de l'Hérault 2023

1 DOCUMENT - Publié le 28 mars 2023

D2023-10.pdf

ÉLÉCHAP R

PRÉCÉD

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS